

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Inscription en 2nde Générale au Lycée La Martinière Diderot
Site Diderot, 41 Cours Général Giraud - Hall historique – 69001 LYON
Mardi 1^{er} Juillet 2025 : 8h30 – 11h30 → A à K • 14h00 – 17h00 → L à Z
Mercredi 2 Juillet 2025 : 8h00 – 12h30

Pièces à compléter et signer : *les documents avec un * sont obligatoires*

- Fiche de renseignements élève*
- Fiche d'inscription pédagogique en classe de seconde*
- Dossier de candidature en section européenne anglais sciences de l'ingénieur (20 places)
- Fiche laïcité*
- Fiche d'autorisation de sortie pour les élèves mineurs*
- Fiche de droit à l'image (pour le logiciel PRONOTE)*
- Fiche d'urgence infirmerie*
- Fiche confidentielle de renseignements médicaux
- Fiche d'inscription à l'Association Sportive (si concerné)
- Fiche d'inscription à la Maison Des Lycéens (si concerné)

Justificatifs à fournir : *les documents avec un * sont obligatoires*

- Copie des bulletins de 3^{ème} *
- Photocopie de la carte d'identité de l'élève recto-verso*
- Attestation d'assurance scolaire 2025-2026
- Justificatif de domicile de l'élève*

Pièces à conserver par les familles :

- Procédure d'accueil des élèves à besoin éducatif particulier
- Note d'information service de restauration
- Note d'information sur les différents comptes et badges
- Flyer Pass'Région
- Flyer Pass Culture

Contacts utiles :

Mail secrétariat de scolarité (inscriptions, gestion des dossiers élèves) : secretariat-eleves.0690037r@ac-lyon.fr

Mail vie scolaire site Diderot (absence et retard élèves) : aed.0690037r@ac-lyon.fr

Mail vie scolaire site Les Augustins (absence et retard élèves) : aed-aug.0690037r@ac-lyon.fr

	Site Diderot	Site Les Augustins
Secrétaire de scolarité	Mme CHAHBOUNE	Mme JASON
CPE	Mme FONTAINE	En attente d'affectation
Infirmière	Mme DJABARI	Mme BERGERET

Organisation de la rentrée scolaire : prise en charge par le professeur principal la matinée

- **Rentrée des élèves internes de 2nde générale :** Lundi 1^{er} Septembre 2025 à 8h00
- **Rentrée des élèves de 2nde générale :** Lundi 1^{er} Septembre 2025 à 9h00 sur le site Diderot (fin de la journée à 16h40)
- **Rentrée des élèves de 2nde option Création et Culture Design (2nde 6 et 2nde 7) :** Lundi 1^{er} Septembre 2025 à 9h30 sur le site des Augustins (fin de la journée à 16h40)
- **Rentrée des élèves de 2nde 8 F2O et de 2nde 9 :** Lundi 1^{er} Septembre 2025 sur le site des Augustins à 9h00

Fournitures et manuels scolaires :

- Chaque professeur indiquera aux élèves la liste des fournitures le jour de la rentrée.
- Les manuels scolaires sont intégralement financés par le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront distribués aux élèves dans les meilleurs délais courant Septembre. Pour recevoir les manuels scolaires, **les élèves doivent obligatoirement créer un pass'régi**on sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2025-2026

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : _ / _ / _ _

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _ _

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _____ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : **AUTRE PERSONNE À CONTACTER**Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS : **ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE****Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.**

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

 Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse. **Non, je refuse.****Vous-même :**

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, **sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?** **Oui** **Non**

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : __/__/____ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : ____ Sa commune de naissance* (4) :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____/____/____

Signature :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

FICHE D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE EN CLASSE DE SECONDE

Cocher les cases qui correspondent à votre demande
Joindre à cette fiche la photocopie des trois bulletins de troisième.

NOM et Prénom :.....

Sexe : Masculin Féminin

Etablissement d'origine :

A / Langues vivantes suivies : (2 langues obligatoires)

- Anglais + Allemand
- Anglais + Espagnol
- Anglais + Italien

(Attention : une LV2 non dispensée dans l'établissement : Arabe, Chinois, Portugais.... Sera suivie par le CNED, à charge de la famille)

B/ Enseignement optionnel :

Le choix de cet enseignement est **optionnel et donc non obligatoire**.

L'élève qui souhaite en bénéficier doit faire un choix unique parmi les 4 possibilités suivantes (cocher l'option éventuelle):

- Biotechnologie
- Sciences de laboratoire
- Sciences de l'ingénieur/Création Innovation Technologique
- Section européenne anglais DNL sciences de l'ingénieur (dossier de candidature)

Chaque enseignement est soumis à un nombre restreint de places disponibles.

Une commission spécifique se réunira pour valider chaque demande.

L'affectation dans une option vous sera communiquée en juillet.

A, le.....

Signature des représentants légaux :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Dossier de candidature, Entrée en seconde section européenne / Discipline Non Linguistique Sciences de l'Ingénieur

➤ Les élèves souhaitant s'inscrire en seconde section européenne au Lycée La Martinière Diderot doivent obligatoirement choisir l'option **Sciences de l'Ingénieur (SI)** car la section européenne du lycée La Martinière Diderot s'appuie sur cette **discipline non linguistique (DNL) jusqu'en terminale.**

➤ **Profil des élèves :**

Avoir un profil scientifique ou être à l'aise dans toutes les matières. Être motivé(e) à moyen terme par les démarches scientifiques en technologie. Être enthousiaste pour participer à l'oral et échanger en anglais, particulièrement sur le thème des sciences de l'ingénieur. Être **volontaire pour participer au voyage scolaire à l'étranger**, organisé au cours du cursus de 3 ans de la section européenne du lycée.

➤ **Présentation de la section européenne DNL Sciences de l'Ingénieur au lycée La Martinière Diderot :**

*Nombre de places :

- 20 places en seconde option Sciences de l'Ingénieur,
- 20 places en première générale, enseignement de spécialité Sciences de l'Ingénieur,
- 20 places en terminale générale, enseignement de spécialité Sciences de l'Ingénieur préférable mais non obligatoire

*Volume horaire de la section européenne DNL SI :

2 heures sont ajoutées au volume horaire hebdomadaire de l'élève et sont exclusivement dédiées aux 20 élèves « section européenne » de la classe :

- une heure d'anglais « euro » (sujets d'actualité, littérature etc.)
- une heure de Sciences de l'Ingénieur dispensée en anglais par le professeur de SI.

*Cambridge English Certificate (CEC) :

Le CEC est proposé à tous les élèves de terminale section européenne. Il permet d'obtenir une certification du niveau entre B1 et C1 en anglais.

*Voyage :

Un voyage à l'étranger, principalement centré sur des activités et visites en lien avec les Sciences de l'Ingénieur est organisé au cours du cursus de 3 ans de l'élève inscrit en section européenne du lycée. La participation de tous les élèves de la section européenne semble indispensable à la bonne cohésion du groupe dans le cadre des activités pédagogiques préparées en classe et en lien avec le voyage.

➤ **La commission de choix des candidats : fin juin, après votre inscription au lycée, au regard de différents critères :**

- Résultats des 3 bulletins trimestriels de 3^{ème} : une attention particulière sera portée sur le pôle scientifique et l'anglais.
- Appréciation des professeurs des 3 bulletins de 3^{ème},
- **Lettre de motivation en anglais** (à compléter sur le verso de ce document en respectant l'espace de l'encadré réservé à cet effet).

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS

➤ **Communication des résultats :**

Les résultats seront communiqués aux familles courant du mois de juillet.

Demande d'inscription en seconde euro, DNL SI :

(Document complété à remettre en main propre le jour de l'inscription au lycée)

NOM Prénom :

Adresse :

E-mail des parents :

Tél. des parents :

Lettre de motivation en anglais :



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou RÉINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2025-2026

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

Madame, Monsieur,

Conformément aux textes officiels, tout élève mineur n'est pas autorisé à quitter le lycée pendant sa journée de cours, sauf autorisation de son responsable légal.

Par conséquent, vous voudrez bien nous retourner complétée et signée l'autorisation ci-dessous pour la rentrée scolaire. Cette autorisation est valable uniquement pour l'année scolaire 2025-2026.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AUTORISATION DE SORTIE POUR ELEVES MINEURS
ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Responsable légal de l'élève Classe

autorise (1) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites à son emploi du temps et en cas d'absence prévu ou imprévu de professeur.

n'autorise pas (1) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites à son emploi du temps et en cas d'absence prévu ou imprévu de professeur.

A le

Signature du responsable légal :

(1) rayer la mention inutile

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

Droit à l'image – Images d'élève

Conformément à l'article 372 du code civil, les père et mère exercent en commun l'autorité parentale.
Sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.

AUTORISATION DE FILMER et EXPLOITER L'IMAGE

Je soussigné (nom et prénom des représentants légaux) :

.....
autorise le Lycée La Martinière Diderot Lyon 1er

- à photographier mon enfant mineur (nom prénom)
 - scolarisé(e) pour la présente année scolaire en classe de (classe)
- au sein du lycée La Martinière Diderot

- à utiliser l'image de mon enfant susmentionné aux fins d'un document à vocation interne à l'établissement scolaire : photographie du visage, sous forme numérique, à fin d'identification dans la fiche signalétique du **logiciel PRONOTE** (gestion des absences, retards, résultats scolaires)
- à diffuser l'image de mon enfant susmentionné dans le cadre de l'utilisation de ce logiciel.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à

Le

Signatures des représentants légaux
précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

À RENDRE

Classe :

FICHE D'URGENCE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / N° portable de l'élève : / / /

Nom du représentant légal : Père Mère

Adresse :

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Père : / / / Portable : / / /

Mère : / / / Portable : / / /

Personne susceptible de vous prévenir rapidement : NOM et N° / / /

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'établissement.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (voir information aux familles pour les élèves mineurs INTERNES).**

Les frais engagés sont à la charge de la famille et non de l'établissement.

Avez-vous bénéficié l'an dernier d'un aménagement scolaire particulier ? OUI NON

Si oui, lequel ? PPS PAI PAP CNED Autre :

Souhaitez-vous le renouveler cette année ? OUI NON

(si oui, merci de fournir tout document utile dès le jour de la réinscription)

Êtes-vous titulaire d'un diplôme de 1er secours civique :

PSC 1 date d'obtention..... PSC 2 date d'obtention..... Non

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, asthme, diabète, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

.....
.....
.....

Signature du représentant légal
et/ou de l'élève majeur

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

IMPORTANT : DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement (pas de médecin scolaire).

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :

Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)

ASSOCIATION SPORTIVE LA MARTINIÈRE DIDEROT 2025-2026

Tu souhaites pratiquer du sport en LOISIR et/ou COMPETITION au lycée ? Rejoins l'AS !

Choisis et entoures ton activité favorite, tu peux en sélectionner plusieurs !

Le planning sera donné en début d'année scolaire : activité entre 12 H et 14 H et/ou à 17 H 45.

Compétition selon calendrier le mercredi après-midi.



BADMINTON



VOLLEY-BALL



FUTSAL



MUSCULATION



BASKET-BALL



TRAIL



TENNIS DE TABLE



Des sorties occasionnelles de Pleine Nature et La Lycéenne (uniquement pour les filles) sont proposées :



VTT



BIATHLON



VOILE



KAYAK



CROSS



LA LYCÉENNE

Autorisation parentale (obligatoire)

Je soussigné(e)..... Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1), autorise (2)
..... en classe de..... né(e) le..... à participer aux activités de l'Association
Sportive du lycée Martinière-Diderot, autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention
médicale ou chirurgicale (3) / **Tél portable de l'élève** :..... **Tél des parents** :.....

Je déclare avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à le

SIGNATURE :

(1) Rayer la mention inutile (2) Indiquer le nom et prénom du licencié (3) Rayer en cas de refus d'autorisation.

*Espèce ou chèque à l'ordre de : AS La Martinière Diderot

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

MAISON DES LYCEENS Lycée La Martinière Diderot

La maison des lycéens (MDL) est une association loi 1901 gérée par les élèves et pour les élèves. Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membre de la MDL. Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion au sein de l'association en intégrant le bureau par exemple. *L'adhésion reste facultative.*

Une maison des lycéens : pour quoi faire ?

- Améliorer le cadre de vie des lycéens et à l'internat (achat de mobilier, jeux de société...).
- Développer et soutenir des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté au profit des élèves et notamment des internes.
- Créer et financer des clubs au sein du lycée.

Réalisation de la MDL :

Carnaval, photographies de classe, journées à thème, organisation de fêtes à l'internat, projet sweat avec logo, projets solidaires.

✂

BULLETIN D'ADHESION à la MDL du lycée LA MARTINIÈRE-DIDEROT

Nom Prénom.....

Classe (en 2025-2026)

Adresse mail de l'élève pour recevoir les informations de la MDL :

..... @.....

Souhaite adhérer à la MDL

Je m'acquiesce d'une : Cotisation de 8€ (uniquement en chèque à l'ordre de la Maison des lycéens, noter le nom de l'élève au dos du chèque).

Signature de l'adhérent :

Signature des représentants légaux de l'adhérent :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers

1 Votre enfant bénéficiait dans son établissement d'origine d'un Projet d'accueil personnalisé (PAP), vous souhaitez qu'il soit reconduit (Circulaire n° 2015-016 du 22-01-2015)

Merci de remettre à l'infirmier(e) présent(e) à la chaîne d'inscription le livret du PAP de votre enfant.

Ce livret pour être complet, doit comporter :

- la page d'introduction rempli par le médecin scolaire ou traitant qui l'a renseigné, à sa mise en place.
- les adaptations et aménagements mis en œuvre lors de l'année scolaire écoulée après évaluation de l'équipe enseignante au regard des difficultés rencontrés par votre enfant.

Ce livret, signé du chef d'établissement, s'il n'est déjà en votre possession, est à demander auprès de l'établissement scolaire d'origine.

Le livret, une fois en notre possession, sera remis au plus tôt au professeur principal de la classe qui pourra alors communiquer le document à la nouvelle équipe enseignante et l'informer des besoins de votre enfant.

2 Votre enfant nécessite un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et a une reconnaissance handicap MDPH (Loi sur le handicap du 11/02/2005 décret n°2014-1485 du 11/12/2014)

Merci de vous mettre en lien avec l'infirmerie du site dans lequel votre enfant est inscrit. L'infirmerie informera le chef d'établissement et elle pourra vous conseiller.

Pour information L'enseignante référent de notre secteur pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est Mme RIF. L'infirmerie pourra vous donner ses coordonnées, faire lien avec le médecin scolaire, le professeur principal de la classe et ainsi faciliter l'accueil spécifique de votre enfant dans l'établissement.

3 Votre enfant nécessite un Projet d'Accueil Individualisé (Circulaire n°2003-135 du 8/09/2003 code de l'éducation art. D351-9)

Ce document est mis en œuvre pour les adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il permet la prise de traitement médicamenteux sur le temps scolaire, de préciser la conduite à tenir en cas d'urgence vitale, la mise en place d'aménagements nécessaires de la scolarisation au regard de la pathologie. La famille renseigne la fiche confidentielle de renseignements médicaux (pièce jointe) et joint sous pli cacheté confidentiel les documents établis par votre médecin traitant.

Le Dr LANCELOT, médecin scolaire, pourra vous recevoir avec votre enfant pour établir le PAI ; le professeur principal pourra être convié(e).

Pour la reconduction d'un PAI les certificats et/ou protocoles d'urgence médicaux doivent également être réactualisés pour la nouvelle année scolaire. L'infirmerie informera le chef d'établissement et pourra vous conseiller.

4 Votre enfant nécessite un aménagement pour les examens – Application Incluscol (Circulaire du 8/12/2020 organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap)

Incluscol est une application qui automatise et sécurise la gestion d'une demande d'aménagement d'épreuves pour les examens. Elle permet aux candidats de saisir en ligne directement leurs demandes d'aménagement d'épreuves.

Plus d'informations : <https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>

L'équipe de direction



INFORMATIONS INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION

2025-2026

Lycée La Martinière Diderot

Lycée Diderot

En fonction de leurs emplois du temps, les élèves peuvent déjeuner dans nos deux restaurants scolaires situés sur les sites Diderot et les Augustins ; ils fonctionnent sous forme de self-service. La cuisine, centralisée sur le site Diderot, approvisionne le restaurant des Augustins par une liaison chaude.

La « fiche intendance » et le règlement du service de restauration seront remis à votre enfant le jour de la rentrée scolaire, à rendre dans les meilleurs délais.

Vous devrez choisir le mode d'inscription à la cantine :

Formule	Description	Tarif	Paiement
Forfait (DP)	Un nombre fixe de repas par semaine, facturé par trimestre. - Vous pouvez choisir les jours d'inscription (de 1 à 5). - Les élèves au forfait DP 1 à 4 pourront déjeuner un jour non inscrit dans leur forfait en achetant et réservant un repas au tarif ticket. - La réservation du repas n'est pas nécessaire dans le cadre des jours du forfait.	<u>Trimestre 1</u> <u>2025-2026 :</u> 5 jours : 243,00 € 4 jours : 183,97 € 3 jours : 134,58 € 2 jours : 94,76 € 1 jour : 44,87 €	<u>Au choix :</u> - En ligne - Par chèque - Par CB - En espèce
Ticket	Permet d'acheter des repas à l'unité, sur réservation, payable d'avance. - Le repas doit être réservé ou annulé jusqu'à 23h59 la veille du repas. Tout repas réservé sera considéré comme consommé et facturé.	<u>2025 :</u> 4,56€/repas	

 Jusqu'au retour de la « fiche intendance », votre enfant sera considéré inscrit à la **formule ticket**.

 Pour pouvoir déjeuner dès le premier jour, le compte de l'élève devra donc être **créditeur** (A créditer en créant un compte TurboSelf qui sera validé par nos services fin août).

Lien d'accès sur l'ENT du lycée rubrique « Restauration »
pour la création du compte TURBOSELF qui permet le paiement et la réservation des repas :
<https://martiniere-diderot.ent.auvergnhonealpes.fr/>

Dès la distribution des emplois du temps, vous devrez nous retourner la fiche intendance. Le montant des repas consommés préalablement sera recalculé suivant le mode d'inscription choisi.

Pour toute information, contacter le secrétariat d'intendance – Service Restauration
au bureau A243 (Site Diderot) – 04 37 40 87 60
Mail : Restauration-LyceelMD@ac-lyon.fr

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

INFORMATION SUR LES DIFFERENTS COMPTES & BADGES

1 Le Badge du Lycée La Martinière Diderot



Il est remis à chaque élève entrant, à la rentrée. Il sera à conserver tout le long de la scolarité au Lycée La Martinière Diderot. Il permet l'accès aux différents sites ainsi que l'accès au restaurant scolaire. Il est impératif de l'avoir toujours sur soi (voir règlement intérieur)

2 Le Pass Région AURA

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>



Il est impératif de la commander avant la rentrée pour obtenir gratuitement les manuels scolaires qui seront distribués aux détenteurs du pass à la rentrée ainsi que d'autres avantages.

3 Le compte EduConnect

<https://educonnect.education.gouv.fr>



Il est obligatoire d'activer à votre compte EduConnect, notamment pour mettre à jour les données administratives de votre enfant.

4 Le Pass Culture

<https://pass.culture.fr/>



Vous devez l'activer pour bénéficier de la gratuité de certaines sorties scolaires qui pourront être proposées par les enseignants ainsi que d'autres avantages. Pour en bénéficier, vous devez activer votre compte EduConnect.

5 L'accès à l'ENT du Lycée La Martinière Diderot (Environnement Numérique de Travail)

<https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr/>



L'accès se fait grâce à votre compte EduConnect, il vous permet d'accéder à toutes les informations relatives au Lycée la Martinière Diderot ainsi que l'emploi du temps, le cahier de texte et la messagerie.

L'équipe de direction

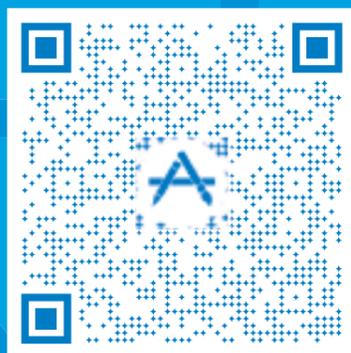


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PASS Région

MANUELS SCOLAIRES GRATUITS, CULTURE, SPORT, ETC.

**PLEIN D'AVANTAGES
POUR LES JEUNES!**



**TÉLÉCHARGE
L'APPLI DU PASS'**

Disponible sur
Apple Store
et *Google Play*



auvergnerrhonealpes.fr



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Envie de découvrir une **exposition** ou un **nouveau livre** ? D'aller à un **concert** ou au **cinéma** ?

Vous avez entre 15 et 17 ans ?

Profitez du pass Culture !

Jusqu'à **30 euros** par an pour
vos achats et activités culturels



Pour en bénéficier, **activez votre compte ÉduConnect**

Activez votre compte sur moncompte.educonnect.education.gouv.fr :

vous en aurez besoin pour disposer de votre crédit sur l'application

pass Culture, à partir du 10 janvier.

Vos identifiant et mot de passe ÉduConnect vous sont communiqués par votre établissement. Si vous ne les avez pas encore ou si vous les avez perdus, demandez-les dès maintenant à votre professeur principal.

Toutes les infos sur education.gouv.fr/passculture